

Image not found or type unknown



Indemnisation dommage corporel

Par **Okheyr**, le **19/04/2020** à **11:18**

Bonjour,

J'ai subit un accident de la route le 01/11/2017.

Au cours de la même année, j'ai reçu une offre d'indemnisation définitive.

Mon avocat m'a demandé de faire des analyses complémentaires avant d'accepter l'offre et entre temps, elle a changé de métier. Cela fait un an avec le nouvel avocat qu'il ne nous donne aucune nouvelle malgré nos relances.

Puis je toujours bénéficier de cette indemnisation 3 ans plus tard ?

Cordialement,